

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2 SEXIES C

N° 161

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 161

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 2 SEXIES C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article adopté à l'initiative du Sénat.